

**ARRÊTÉ N° 2022-2023-115
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU
CONSEIL DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

COLLÈGE BIATSS

SCRUTINS DU 9 MARS 2023

LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'IAE ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-58 relatif à l'organisation de l'élection pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'institut d'administration des entreprises de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 2 mars 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-67 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement des représentants des personnels collège BIATSS au conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement du suffrage du 9 mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Résultat du Collège BIATSS du Conseil de l'IAE :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges :

Conseil de l'IAE – Collège BIATSS		IAE CAP 20-27
Bureau :	Moufia	10
Collège :	B	
Secteur :		
Nombre d'électeurs inscrits :	11	
Nombre de votants :	11	
<i>dont nombre de procurations :</i>	1	
Nombre d'enveloppes recensées :	11	
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1	
Nombre de suffrages valablement exprimés :	10	

Sont proclamés élu(e)s en qualité de représentants des personnels du Conseil de l'IAE les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

		IAE CAP 20-27
Nombre total de sièges :	2	
Quotient :	5	
Sièges obtenus :		2
Élu(e)s		ALPOU LESTE Brigitte PAYET ALBARET Carole

Article 2 – Durée et date d'effet du mandat des représentants élus des personnels :

Les représentants des personnels du collège BIATSS siégeant au Conseil de l'IAE sont élus pour une durée de quatre ans à compter de la proclamation des présents résultats.

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Saint-Denis, le 13 mars 2023

Le Président de l'Université de La Réunion


Pr. Frédéric MIRANVILLE

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 13 mars 2023